

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-002

Séance du 27 FEVRIER 2023 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mrs CORTINOVIS Damien et LESCHUITTA Pascal.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Katie TIMOTEO.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote des Restes à Réaliser 2022 à reporter en 2023
- Affectation des résultats 2022
- Liquidation judiciaire de la SAS JMS - Géobar
- Informations diverses.

2023-2702-001 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Madame Martine BRISSET, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, présente le compte de gestion 2022 transmis par Monsieur le Comptable Public, en indiquant que les résultats sont conformes à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

. Dépenses de fonctionnement :	584 803.00 €
. Recettes de fonctionnement :	753 455.32 €
. Excédent de fonctionnement 2022 :	168 652.32 €
. Excédent antérieur reporté :	163 521.00 €
. Résultat de fonctionnement :	<u>332 173.32 €.</u>
. Dépenses d'investissement :	248 191.56 €
. Recettes d'investissement :	241 296.10 €
. Déficit d'investissement 2022 :	- 6 895.46 €
. Déficit antérieur reporté :	- 76 576.80 €
. Résultat d'investissement :	<u>- 83 472.26 €</u>
. <u>Résultat global de clôture 2022 :</u>	<u>248 701.06 €.</u>

2023-2702-002 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Madame Martine BRISSET présidente pour cette partie de séance.

Madame BRISSET présente le Compte Administratif 2022 du budget communal, dont une synthèse a été remise à chaque conseiller. Elle précise que les résultats sont conformes au compte de gestion 2022 et indique que les restes à réaliser 2022, engagés, s'élèvent à 44 622,67 € en dépenses et 23 456 € en recettes.

Les résultats 2022 du budget communal s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

. Dépenses réelles réalisées : 579 143 €, soit un taux de consommation des crédits ouverts en 2022 de 91 % et une progression limitée à + 0,3 % par rapport à 2021.

La commune est toujours tenue de gérer son budget de fonctionnement avec la plus stricte rigueur, afin de maintenir une capacité nette d'autofinancement positive.

En 2022, malgré la hausse du coût de l'énergie et des carburants, l'augmentation du point d'indice de rémunération, le reclassement d'agents de catégorie C et le passage du secrétariat général en catégorie A, les dépenses réelles de fonctionnement sont maintenues à leur niveau de 2021 et représentent 91 % des prévisions votées en 2022.

Les principales dépenses ont été les suivantes :

. Suite à la réduction des consommations électriques (météo clémente, remplacement des équipements, effort des services), les dépenses d'énergie sont en très légère diminution par rapport à 2021 avec un montant de 12 716 €. Les dépenses de carburant diminuent également, en raison de la baisse des heures d'utilisation du tracteur (moins de déneigement et diminution du temps de travail des services techniques suite au remplacement à 60 % d'un agent en arrêt maladie). Les dépenses de fioul s'élèvent quant à elles à 11 852 €, soit + 1 651 l supplémentaires par rapport à 2021, avec un tarif moyen au litre de 1,17 €. Ces charges concernent le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie, du bureau et vestiaire du local technique route de Géovreissiat.

. Les dépenses d'achat de repas pour le restaurant scolaire s'élèvent à 14 643 €. Elles progressent de 1 297 € par rapport à 2021 et retrouvent presque leur niveau d'avant COVID avec 4 706 repas enfants achetés (4 749 en 2019).

. Les dépenses pour les fournitures d'entretien, de petits équipements et de voirie diminuent également suite notamment au ménage de l'école confié à une entreprise, au peu de renouvellement de matériels et équipements et au stock de sel de déneigement réalisé en 2021.

. Les fournitures scolaires progressent légèrement en 2022 représentant une dotation de 55 € par élève.

. Le compte 6068 diminue également (2 218 €) après des dépenses exceptionnelles en 2021 pour le renouvellement des illuminations et l'amélioration du fleurissement.

. Les dépenses de prestations de services progressent pour tenir compte des dépenses du ménage de l'école confié à une entreprise et au solde du marché Novateck pour le RGPD, d'un montant de 1 800 €.

. Les charges de location de matériel sont stables et concernent les copieurs de l'école et de la mairie, le matériel de téléphonie de la mairie et la location de nacelles et matériels pour les services techniques.

. Après une baisse en 2021, les dépenses d'entretien des bâtiments progressent et concernent des travaux d'électricité et de vérification électrique à l'école pour 1 074 €, pour la cantine, le remplacement des chasses d'eau pour 1 906 €, la réparation de la VMC (1 168 €) et un réglage des portes pour 106 €, mairie et services techniques pour 400 € et la réfection du plafond du logement de l'école pour 698 €, cette dépense ayant été remboursée par l'assurance.

. Concernant l'entretien de la voirie, les dépenses se sont élevées à 17 216 €, et ont concerné 2 journées de balayage des chaussées pour 2 101 €, le fauchage/élagage des voies communales et départementales en agglomération et des chemins ruraux pour un coût de 3 863 €. Deux journées ont été nécessaires pour la reprise des revêtements dans différents lieux de la commune par procédé Gremair, soit 16 tonnes pour un coût de 6 360 €. La réalisation de PATA en Belle Pièce et Aux Pommiers pour 3 672 € et divers petits travaux pour 1 220 €. En 2022, la tonte des bords de voiries et espaces verts en Faurianne a été réalisée par les services techniques, afin de limiter les coûts.

. Concernant l'entretien des réseaux, les dépenses se sont élevées à 2 842 € pour prendre en charge la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable privé de la commune, rue du Four, pour un montant de 1 912 €, la vérification du réseau d'eaux pluviales Impasse Champ Millet pour 300 € et le curage du réseau eaux usées du commerce pour 630 €. L'entretien des réseaux et séparateurs d'hydrocarbures de la ZA et le curage des puits perdus rue de Béard ont été reportés à début 2023.

. L'entretien du matériel roulant s'est élevé à 2 955 € en 2022, dont 1 797 € pour l'entretien du Renault Master des services techniques (freins, courroie, porte).

. Les dépenses relatives à la maintenance des équipements, informatiques et bureautiques, au chauffage et cloche de l'église, pour les radars pédagogiques, la PAC et le système de traitement de l'air de la cantine et du commerce et divers s'élèvent à 13 367 €, soit une légère baisse par rapport à 2021 (14 558 €).

. Les charges d'assurance des biens progressent de 260 € (7 002 €) et celles couvrant le risque statutaire s'élèvent à 11 070 €, soit une évolution de + 1 433 €.

. Les honoraires tiennent compte des frais de géomètre pour la régularisation des emprises de voirie Sur Curtil pour un montant de 1 776 €.

. Les diverses dépenses concernant les autres services extérieurs sont stables par rapport à 2021 (frais de cérémonies et réceptions, frais de télécommunication...).

. Comme indiqué précédemment, les charges de personnel ont progressé de + 4,30 %, soit une hausse supérieure à celle prévue au BP 2022 de 3,7 %. Cette hausse supplémentaire est consécutive à la réévaluation du point d'indice de rémunération intervenue en cours d'exercice, tout comme les divers mouvements de personnel suite à deux départs en retraite et au remplacement d'un congé maladie depuis avril 2022. Les dépenses s'élèvent à 252 336 € contre 241 887 € en 2021.

. Les charges de gestion courante s'élèvent à 113 178 € et intègrent pour la 1^{ère} année la participation aux frais de fonctionnement de la cabine de télé médecine pour 3 967 €. Ces dépenses concernent essentiellement les indemnités aux élus pour 54 716 €, la cotisation au SDIS pour 16 776 €, la contribution au SIEA pour 28 990 €, les subventions aux associations et les engagements de contributions avec Montréal la Cluse et HBA (chats errants et conseillers numériques).

. La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) diminue de - 2 220 € en 2022, soit une contribution de 15 146 €.

. Concernant la dette, il est précisé que le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 574 071 € et tient compte de l'emprunt de 100 000 € réalisé en 2021 pour l'acquisition du local au 1300 rue de Béard. L'annuité 2022 s'est élevée à 108 011 € (6 656 € en intérêts et 101 355 € de capital). L'annuité de la dette concerne, jusqu'en 2027, le remboursement de l'emprunt Cœur de Village pour 99 368 € et jusqu'en 2033 le remboursement de l'emprunt de 100 000 € pour 8 643 € par an.

. Recettes réelles réalisées : 753 455 €, soit un taux de réalisation de 114,3 % du budget 2022 et une progression de + 10,8 % par rapport à 2021.

Cette hausse permet de retrouver une progression de la capacité d'autofinancement en 2022. Toutefois, celle-ci est à relativiser, puisque 2022 enregistre deux attributions au titre de la compensation Franco-Genevoise pour les travailleurs frontaliers domiciliés à Béard-Géovreissiat. En effet, le Département a versé en fin d'année 2022, l'aide perçue au titre du 53^{ème} versement, d'un montant de 19 598 €, attendue en 2023. De plus, deux recettes exceptionnelles ont été réalisées l'an dernier, les coupes de bois pour 20 653 € et le remboursement sur rémunération pour 13 282 €. Sans ces recettes, la progression serait limitée + 2,9 % (699 922 €).

Cette évolution des recettes est aussi consécutive à l'augmentation des taux de fiscalité en 2022 de + 5,11 %, soit une progression des ressources de fiscalité directe de + 27 487 € par rapport à 2021. Elle permet de retrouver le niveau de ressources de 2019 qui s'élevait à 694 000 €. Les recettes de redevances périscolaires se rapprochent de leur niveau d'avant COVID et celles de location de la salle polyvalente progressent de + 3 830 € et se rapprochent de celles de 2019. La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit toujours sa baisse avec une recette de 15 382 € en 2022, contre 30 709 € en 2019.

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

. Les redevances pour la fréquentation des services périscolaires s'élèvent à 29 707 € et se répartissent ainsi :

- 22 279 € pour le restaurant scolaire, soit 4 873 repas enfants et 156 adultes.
- 6 263 € pour la garderie, soit 7 368 demi-heures x 0,85 €.
- 1 166 € pour l'accueil du mercredi matin, soit 219 matinées (265 en 2021 et 441 en 2019).

. Les produits de concessions du cimetière s'élèvent à 3 218 €.

. Les recettes de fiscalité directe locale atteignent 246 437 € (foncier bâti et non bâti) et progressent de + 12,6 % par rapport à 2021, pour tenir compte de l'évolution des bases et des taux votés en 2022. Suite à la révision des bases des locaux industriels en 2021, et à leur diminution de 50 %, la perte de fiscalité a été compensée par l'attribution d'une allocation compensatrice de 16 280 € comptabilisée au compte 74834, compensations au titre des exonérations de taxes foncières. Il est rappelé la suppression de la Taxe d'Habitation et la récupération par les communes du taux de foncier bâti du département de 13,97 %. Suite à l'application d'un coefficient correcteur des bases, de façon à ce que la commune ne soit pas plus compensée par rapport au produit qu'elle percevait avant la réforme, la commune reverse une contribution de 64 962 €.

. L'attribution de compensation versée par HBA s'est élevée à 264 288 € en 2022 au lieu de 262 142 € prévue initialement. Elle intègre un montant de 10 298 € au titre de la rétrocession de l'entretien de la ZA En Faurianne. HBA n'a pas transmis de précision concernant cette recette supplémentaire de 2 145 €.

. La taxe sur les pylônes progresse à peine et s'élève à 18 683 € en 2022.

. La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse en 2022 (- 6 605 €), soit une dotation forfaitaire de 15 382 €, contre 21 987 € en 2021, 26 314 € en 2020, 30 709 € en 2019, 36 672 € en 2018 et 41 242 € en 2017, représentant une baisse de près de 25 860 € en 5 ans.

- . Le Fonds de Compensation de la TVA d'un montant de 1 845 € concerne les dépenses réalisées en 2021 pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, retenues à hauteur de 11 249 €.
- . Après une baisse en 2021, le Fonds départemental de la Taxe Additionnelle aux droits de Mutation à titre onéreux progresse de nouveau en 2022, soit un montant de 36 768 €, contre 28 897 € en 2021 et 34 010 € en 2020. Ce fonds est variable d'une année sur l'autre son montant doit être prévu avec prudence.
- . La dotation 2022 au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'élève à 6 253 €. Ce fonds n'est pas garanti pour les prochaines années.
- . L'attribution au titre de la Compensation Financière Franco-Genevoise, en fonction des frontaliers travaillant à Genève et résidant en France, s'est élevé en 2022 à 19 367 € pour 10 travailleurs résidant sur la commune au titre du 52^{ème} versement et à 19 598 € pour 11 travailleurs au titre du 53^{ème} versement.
- . Les revenus des locations s'élèvent à 14 328 €, dont 3 081 € pour le logement de l'école, 5 160 € pour le commerce, 6 036 € pour la location de la salle polyvalente et 51 € pour les terrains.

Au vu de ces réalisations, la gestion 2022 dégage un excédent de **168 652 €**, en progression de + 77 634 € par rapport à 2021. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté pour 163 521 €, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **332 173 €** contre 310 522 € en 2021.

Section d'investissement :

. Dépenses réelles réalisées : 248 192 €, et 44 623 € de restes à réaliser, soit un taux de consommation de 81 % des crédits votés en 2022.

Les principales dépenses d'investissement 2022 ont concerné :

. Le remboursement du capital des emprunts pour 101 355 €.

. En reste à réaliser, la subvention d'équipement de 3 000 € attribuée au Rucher du Haut-Bugey pour l'aménagement d'une miellerie.

. L'acquisition des parcelles boisées Magnard, en Bine, pour 9 979 €.

Opération 27 : Les aménagements de voirie :

. 1 500 € pour l'acquisition d'un terrain dans l'emprise des jeux de boules Sous Les Rinches.

. 5 972 € pour la 2^{ème} tranche des travaux de reprofilage de la desserte forestière église/Croix Chalon avec création de renvois d'eau.

. 2 029 € pour la prolongation du pluvial de voirie rue de Béard.

. 2 970 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence d'Ingénierie 01 en vue de réaliser un avant-projet sommaire des aménagements de voirie envisagés Place de la Chapelle, route de Géovreissiat et pour le parking du village.

Pour cette opération 27 voirie et réseaux, les restes à réaliser s'élèvent à 13 500 € et concernent les acquisitions de terrains de voirie rue de Béard et divers secteurs pour 8 500 €, la poursuite des études et relevés topographiques pour les 2 projets d'aménagement de la commune.

Les recettes pour l'opération voirie et réseaux se sont élevées à 2 489 € de subvention du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la desserte forestière.

Opération 41 - Informatique :

. 10 001 € pour la mise en place du logiciel MALICE et du portail famille pour les inscriptions et la gestion des services périscolaires. Cet investissement a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre du Plan de Relance d'un montant de 8 334 € représentant 100 % du montant HT de cet équipement. Le versement de cette aide est attendu en 2023 et inscrit en restes à réaliser.

. 1 000 € en reste à réaliser de dépenses pour la refonte du site internet de la Mairie.

. Opération 49 - Groupe scolaire : Installation d'une VMC dans les 2 classes CE et CM et acquisition de 2 tables et 8 chaises pour les maternelles au restaurant scolaire.

. Opération 55 - Cimetière : La commune a fait réaliser en 2022 six cavurnes dans le nouveau cimetière pour un montant de 4 366 €.

. Opération 59 – Local technique : la dépense de 926 € concerne l'acquisition d'une débroussailleuse.

. Opération 66 parking village-cimetière : 15 000 € en restes à réaliser pour l'acquisition, en décembre 2022, des terrains Decullier et la poursuite des études et le relevé topographique en vue du lancement des travaux en 2023.

. Opération 67 - Local technique 1300 rue de Béard : Les travaux se sont achevés en 2022 pour un montant de 93 246 € et 2 147 € pour le solde des frais de notaire relatifs à l'acquisition du bâtiment en 2021.

Les recettes perçues en 2022 concernent le solde de la subvention départementale d'un montant total de 28 646 € et le versement de la subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 28 502 €.

. Opération 68 – Plantation – peuplement de la forêt : Les travaux de reconstitution de la forêt ont démarré en 2022 pour un montant réalisé de 10 689 €. Le solde de 12 123 € engagé est inscrit en restes à réaliser. L'aide attendue de l'Etat au taux de 80 % au titre du plan de relance, est inscrite également en restes à réaliser pour un montant de 15 122 €.

. Les recettes réelles réalisées : 235 636 €, et 23 456 € en reste à réaliser.

En 2022, les recettes d'investissement, en dehors des subventions perçues pour les opérations indiquées ci-avant, sont essentiellement constituées :

. Du Fonds de Compensation de la TVA d'un montant de 18 116 €, soit 16,404 % des dépenses d'investissement 2021 retenues pour 110 436 €.

. Du produit de la taxe d'aménagement pour 11 992 €, en forte baisse par rapport à 2021 : 23 101 €.

. De l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement pour 147 001 €, en couverture du déficit d'investissement antérieur et des restes à réaliser 2021.

La section d'investissement se solde en 2022 par un déficit de 6 895 €, auquel il convient d'ajouter le déficit sur les restes à réaliser de - 21 167 € ainsi que le déficit antérieur de - 76 577 €. Le résultat de la section d'investissement se solde par un déficit à couvrir de - 104 639 €.

A l'issue de la gestion 2022, compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser engagés, le budget principal dégage, après affectation, un **excédent global net de 227 534 €** contre 163 521 € en 2021, 219 505 € en 2020 et 261 501 € en 2019.

Les efforts pour la réduction des dépenses et les orientations en matière de fiscalité ont permis cette année de limiter la baisse du résultat de fonctionnement constatée au cours des 3 dernières années. La poursuite dans cette voie devrait permettre d'engager une partie des aménagements de voirie et de sécurisation prévus pour ce mandat.

Concernant les dépenses de carburant et notamment le prix au litre du gasoil, le Conseil Municipal demande s'il ne serait pas judicieux de faire rouler le tracteur au GNR et d'installer une cuve de 750 l au local technique. Monsieur le Maire indique que la mairie se renseignera en vue d'une proposition pour le budget 2023

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-après :

. Fonctionnement

. Recettes réalisées en 2022 :	753 455.32 €,
. Dépenses réalisées en 2022 :	584 803.00 €,
. Solde d'exécution 2022 :	168 652.32 €,
. Excédent antérieur reporté :	163 521.00 €,
. <u>Excédent de fonctionnement 2022</u> :	<u>332 173.32 €.</u>

. Investissement

. Recettes réalisées en 2022 :	241 296.10 €,
. Dépenses réalisées en 2022 :	248 191.56 €,
. Solde d'exécution 2022 :	- 6 895.46 €,
. Déficit antérieur reporté :	- 76 576.80 €,
. Déficit d'investissement 2022 :	- 83 472.26 €.

. **Résultat comptable C.A. 2022** : **248 701.06 €.**

Il vote à l'unanimité les restes à réaliser engagés en 2022 à reporter en investissement au BP 2023 pour 44 622.67 € en dépenses et 23 456 € en recettes, soit un déficit sur restes à réaliser de **21 166.67 €**.

2023-2702-003 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :

Monsieur le Maire expose que suite au vote du Compte Administratif 2022, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2022 du budget principal :

. Affectation au 1068 pour couverture du déficit d'investissement 2022 et des restes à réaliser à reporter :	104 638,93 €.
. Affectation au compte 002 du budget principal 2023 :	227 534,39 €.

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SAS JMS - GEOBAR :

Monsieur le Maire indique qu'il a été informé le 20 février, par avis de déclaration des créances transmis par Maître François-Charles DESPRAT, mandataire judiciaire, de la mise en liquidation judiciaire simplifiée le 15 février 2023, de la SAS JMS, preneur du bail commercial du commerce communal GEOBAR. La commune doit produire une déclaration de créances pour les loyers impayés de septembre, octobre, novembre et décembre 2022, chacun de 430 € HT, soit 516 € TTC + 26,33 € de TEOM, d'un montant total de 2 169.32 € (4 x 542,33 €) Les titres des loyers de janvier et du 1^{er} au 14 février 2023 seront également dus pour un montant total de 813,87 €.

La créance totale, pour la période antérieure à la date de liquidation judiciaire s'élève à 2 983,19 €.

Pour la période postérieure au 15 février, le mandataire demande également de déclarer la créance en revendiquant bien le privilège de bailleur.

Dans le cadre de cette procédure, le mandataire judiciaire informe rechercher activement un repreneur pour le fonds de commerce. Il dispose à ce titre d'un délai de 3 mois conformément à l'article L. 641-12 et L. 622-14 du Code de commerce. Le bail étant un contrat en cours, il indique ne pas le résilier immédiatement afin de permettre une éventuelle cession amiable ou aux enchères publiques du fonds de commerce. Un inventaire a été établi par Maître MONNET, Commissaire de justice à Oyonnax. Au cas où la vente du fonds de commerce soit impossible, le mandataire limitera la vente aux enchères publiques aux seuls matériels composant le fonds. Dans cette hypothèse, le bail commercial sera résilié et les clefs pourront être remises à la commune. Monsieur le Maire précise que la mairie a été destinataire de l'inventaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication. Il s'interroge sur le devenir de cette activité et du bâtiment. Depuis la création du commerce en 2012, il s'agit du 3^{ème} preneur qui se retrouve en difficulté. Le débat s'installe concernant une éventuelle reprise : pérennité de l'activité, besoins sur la commune,... Que deviendra le bâtiment si aucune offre n'est transmise au mandataire ou ultérieurement à la commune ?

Monsieur le Maire suggère qu'il serait intéressant de racheter le matériel d'exploitation afin de proposer un local prêt à fonctionner en cas de reprise.

Le Conseil Municipal propose de revoir ce dossier lors d'une prochaine réunion en fonction de l'avancement de la procédure.

INFORMATIONS DIVERSES :

. Madame RYSER fait part de sa participation à une rencontre entre les élus du secteur et les professionnels de la Maison de Santé du Frêne. Il y a aujourd'hui une pénurie de médecins dans la région. Ce lieu de Saint Martin du Fresne regroupe une dizaine de professionnels de santé, dont trois médecins généralistes. Toutefois, cette équipe médicale rencontre des difficultés financières, dont des montants de loyers importants, pouvant être un frein à la venue de nouveaux médecins ou même au maintien de ceux en place (1 partira prochainement en retraite, 1 second risque de quitter la maison de santé et le dernier s'inquiète de rester seul et de supporter la charge de la secrétaire médicale...). Les professionnels interpellent les maires et Haut-Bugey Agglomération en vue d'un soutien financier à la Maison de Santé du Frêne, pour la pérennité de l'établissement et l'attractivité du bassin de vie.

. Monsieur le Maire propose qu'une réunion secrétariat/services techniques/adjoint en charge des travaux soit prévue en vue de préparer la prochaine commission de travaux : rencontre fixée le 2 mars à 14h.

Il indique que les études pour la réalisation du parking au village seront prochainement relancées et que celles-ci devront peut-être prévoir l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Monsieur BEIGNIER indique qu'il conviendrait de consulter B2CM et EGC pour les travaux de rénovation du Four de Géovreissiat.

. AG du Comité de Fêtes : Madame Isabelle PERRET informe qu'elle est volontaire pour entrer au Comité des Fêtes de Béard-Géovreissiat et qu'elle recherche des bénévoles. Elle demandera une assemblée générale extraordinaire dès qu'un nombre suffisant de volontaires se seront manifestés.

. Prochaines réunions :

- Commission de Travaux : lundi 13 mars à 19h
- Commission de Finances : lundi 20 mars à 19h

Prochain Conseil Municipal : lundi 27 mars 2023 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h.

La Secrétaire de Séance,



Katie TIMOTEO

ARRETÉ le 27 mars 2023

